

Nouméa, le 4 mai 2022

Monsieur Nicolas BONNEAUD
Chef de projets en urbanisme
Direction de l'équipement, de
l'aménagement
et des moyens de la Province Sud
24 route de la baie des Dames
BP L1
98849 - NOUMÉA CEDEX

N/réf. : D/05-2022/000429

Objet : **Avis de la CCI-NC : l'enquête administrative dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail**

Monsieur,

Par courriel en date du 9 février 2022, vous sollicitez l'avis de la CCI-NC dans le cadre de l'enquête administrative sur la révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail.

L'examen du projet de révision du PUD de Bourail appelle les observations suivantes :

1. Il convient d'être vigilant sur l'inscription au PUD de l'arrêt total des nouvelles activités minières dans la commune sachant que l'activité d'exploitation et la sous-traitance minières regroupent une palette d'activités très variées qui contribuent d'une manière générale au développement économique. Il doit être possible de privilégier la discussion sur les potentielles ouvertures de mines et les conditions associées, sachant que de nos jours, à tous les stades - de l'exploration à l'exploitation - le souci de préservation de l'environnement doit demeurer une priorité.
2. Fixée à l'issue des événements climatiques exceptionnels de 1990, la cote d'inondabilité a généré un appauvrissement du développement dans le périmètre du cœur de village en restreignant les possibilités d'extension/rénovation/développement des commerces de la place et encore plus les possibilités d'investissement dans de nouveaux espaces commerciaux. La modification de cette cote d'inondabilité pourrait permettre l'extension et la rénovation des commerces existants, ainsi que l'installation de nouveaux espaces commerciaux par des potentiels investisseurs. La CCI-NC n'a néanmoins pas de compétence dans cette question qui touche au risque d'inondation.

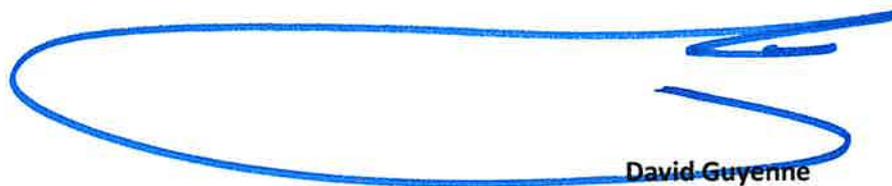


3. L'activité commerciale du cœur du village doit être préservée car elle concerne une multitude d'activités différentes qui sont vraiment « le cœur de vie » du village de Bourail. Il est ainsi souhaitable de privilégier l'installation et l'amélioration du tertiaire dans le cœur du village afin d'en développer le dynamisme et l'attractivité. Il y a donc un juste équilibre à trouver entre les activités économiques existantes dans cœur de village et les commerces qui pourraient s'installer dans d'autres zones de Bourail, comme dans la zone artisanale ou industrielle dite du Trou aux Perruches.

Sous réserve de ces observations, la CCI-NC émet un **avis favorable** sur le projet de révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Bourail.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



David Guyenne